



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :  
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 5  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 118/2023 – CONTRAT DE VILLE CENTRE 2022 / 2026

#### 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Contrat de Ville Centre reçu le 6 juillet 2023,

Le Département du Cher propose la mise en place d'un contrat de territoire nommé « contrat de ville centre 2022 / 2026 » sur le territoire de Bourges Plus pour les communes définies comme des pôles de centralité : Bourges, Mehun-sur-Yèvre, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy et Trouy.

L'enveloppe globale de ce contrat sur la période 2022/2026 est de 6 041 041 € et destinée à financer des projets correspondants aux six thématiques prioritaires :

- ✓ Service à la population,
- ✓ Santé,
- ✓ Vitalité et revitalisation,
- ✓ Transition écologique et énergétique,
- ✓ Mobilité,
- ✓ Tourisme/patrimoine,

Au regard de ces thématiques, certaines opérations peuvent faire l'objet d'un co-financement par le Département.

Ainsi, pour la commune de Mehun-sur-Yèvre, les projets suivants pourraient être retenus :

Projets	Montant HT prévisionnel	Subvention départementale
Réfection de la Place Edouard Servat	405 000,00 €	132 706,00 €
Réfection structure nautique	1 000 000,00 €	258 480,00 €

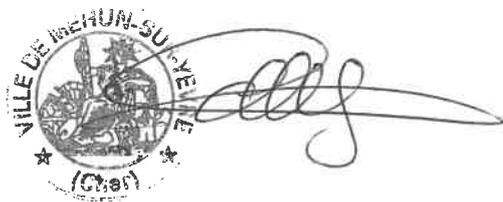
La part totale destinée à la commune de Mehun-sur-Yèvre s'élève donc à 391 186,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 28 septembre 2023,

Le Conseil municipal auprès en avoir pris connaissance et en avoir délibéré approuve le projet de contrat présenté et autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Le Maire,**

**La secrétaire de Séance,**



**Jean-Louis SALAK**



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023**